



**Question écrite de la Katrin JADIN  
à Madame Ludivine DEDONDER, Ministre de la Défense,  
concernant le test-case de la formation en alternance  
- Bruxelles, le 16 septembre 2020 -**

Madame la Ministre,

Lorsque je vous ai récemment interrogé concernant le manque de profils techniques à l'armée, vous avez évoqué un testcase de formation en alternance pour les jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. Ce projet pilote, qui se ferait en coopération avec les IFAPME en Wallonie, était à l'époque encore à l'étude mais il me semblait assez bien avancé qu'il pourrait bientôt être d'application à la caserne de Marche-en-Famenne.

La formation en alternance a déjà fait ses preuves au civil, pourquoi ne donc pas lancer cette coopération entre le civil et le militaire pour lutter contre le manque de profils techniques à la Défense.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'en dire plus sur le test-case de la formation en alternance en Wallonie ? Qu'elle en sera la différence avec la formation par alternance proposée en Flandre qui a malheureusement été jugée ne pas être opportun ?
- Le projet a-t-il déjà été lancé ? Dans la négative, pour quand pouvons-nous espérer ce projet pilote ?
- Dans l'affirmative, combien de personnes se sont inscrites voire ont été acceptées pour cette formation ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

Le test-case de la formation en alternance est à l'étude pour Marche-en-Famenne et s'adressera aux jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, à savoir, des jeunes dans la tranche d'âge 18-26 ans.

Avant de commencer la formation en alternance à Marche-en-Famenne, les jeunes seront recrutés en tant que membre à part entière de la Défense, soit dans le cadre de la réserve, soit en tant que membre du personnel civil sous la convention de premier emploi (Rosetta).

C'est au niveau du public ciblé que se situe la différence avec la formation en alternance qui avait été proposée en Flandre, puisque celle-ci s'adressait aux jeunes dès l'âge de 16 ans, encore soumis à l'obligation scolaire.

Le projet n'a pas encore été lancé.

Un groupe de travail conjoint de la Défense et IFAPME étudie actuellement les modalités pratiques pour pouvoir l'initier en 2021.